

**Département  
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 13.07.2023  
Convocation faite  
Le 29.06.2023

Délibération  
N°2023-07-131

Rapport annuel 2022  
des activités du service  
environnement  
et programmation pour  
l'année 2023 (annexe)

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----

## EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----

**Séance du 05 juillet 2023**

-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO (Suppléante de M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, Evelyne DEVOUGE (Suppléante de M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2023-07-119), M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M<sup>mes</sup> Virginie ROGISSART (Représentée par M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Joël BOUCHER (représenté par M<sup>me</sup> Evelyne DEVOUGE), M<sup>me</sup> Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), MM. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2023-07-118), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu le présent rapport annexé sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, détaillant les indicateurs techniques et financiers, les actions réalisées en 2022 et celles programmées en 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement du 29 juin 2023,

Le Président précise qu'il a rencontré le Président de l'ACAG qui doit établir un état des lieux sur la volonté des commerçants afin de pouvoir organiser une collecte collective et pourquoi pas y inclure les campings,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :


Contre : M. Claude WALLENDORFF

Abstention : M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT

- \* **approuve** le rapport annuel 2022 des activités du service environnement et la programmation pour l'année 2023.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. DEKENS', written over a faint circular stamp or watermark.

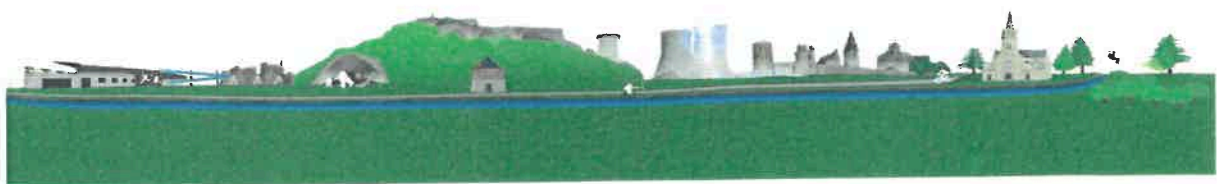
Année 2022



## Rapport annuel d'activité

Service Environnement

Année 2022





## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>STRUCTURATION DU SERVICE</b> .....	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>Présentation du personnel</b> .....	<b>7</b>
<b>2.2</b>	<b>Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition</b> .....	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022</b> .....	<b>8</b>
<b>3.1</b>	<b>Les interventions dans les centres aérés</b> .....	<b>8</b>
<b>3.2</b>	<b>Les interventions dans les écoles</b> .....	<b>9</b>
<b>3.3</b>	<b>Le compostage individuel</b> .....	<b>9</b>
<b>3.4</b>	<b>Bacs de tri à tarifs préférentiels</b> .....	<b>11</b>
<b>3.5</b>	<b>Autres actions de communication</b> .....	<b>12</b>
<b>4</b>	<b>ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2023</b> .....	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS</b>	<b>13</b>
<b>5.1</b>	<b>Les indicateurs techniques</b> .....	<b>13</b>
5.1.1	Territoire desservi .....	14
<b>5.2</b>	<b>Indicateurs relatifs à la collecte</b> .....	<b>15</b>
5.2.1	Les collectes en porte en porte .....	15
5.2.2	La collecte en apport volontaire .....	17
5.2.3	La collecte en déchèterie .....	17
<b>5.3</b>	<b>Récapitulatif des tonnages collectés</b> .....	<b>22</b>
5.3.1	Evolution des performances en Kg/an/hab : .....	23
5.3.2	Répartition des tonnages en 2022 .....	24
5.3.3	Bilan de la collecte pour 2022 (en tonne) .....	26
5.3.4	Bilan détaillé des déchèteries .....	27
<b>5.4</b>	<b>Indicateurs relatifs au traitement</b> .....	<b>31</b>

<b>6</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>32</b>
<b>6.1</b>	<b>Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets.....</b>	<b>32</b>
<b>6.2</b>	<b>Coût du service .....</b>	<b>33</b>
<b>6.3</b>	<b>Les aides reçues .....</b>	<b>34</b>
<b>6.4</b>	<b>Les recettes issues de la valorisation .....</b>	<b>34</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>34</b>

## 1 INTRODUCTION

La compétence de l'élimination des déchets a été transférée à la Communauté de Communes, en deux temps, le 1<sup>er</sup> janvier 1997 pour la collecte et le 11 septembre 1997 pour le traitement, afin de financer les dépenses nécessaires pour faire face aux obligations imposées aux communes par la loi du 13 juillet 1992.

Ensuite, comme c'était le cas auparavant pour les communes, le traitement a été délégué à VALODÉA, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais (S.M.T.D.A). La Communauté de Communes n'est donc aujourd'hui active en direct que pour la collecte. En pratique, le service de traitement est effectué par l'entreprise ARCAVI pour le compte de VALODÉA. Il en est de même du tri en aval des recyclables propres et secs.

Les informations relatives au rapport annuel de Valodéa sont accessibles sur leur site : <https://www.valodea.fr/ressources>.

Quelques chiffres clés : le ratio des déchets ménagers et assimilés collectés aujourd'hui sur le territoire communautaire (porte à porte et déchèteries) s'élève à 592,20 kg par habitant et par an pour un coût d'élimination (transport, collecte, traitement...) de 126,68 TTC par tonne. A ces coûts, s'ajoutent les dépenses d'équipements, de communication et de personnel.

La gestion de notre environnement et cadre de vie représente donc un budget annuel d'environ 4 072 211,30 € TTC, soit un peu plus de 3 498 524,40 € TTC à la charge de notre Communauté, une fois toutes les aides déduites, soit environ 132,67 € TTC par habitant.

Pour rappel, la Communauté de Communes a notifié, le 20 décembre 2018, sur appel d'offres ouvert, un marché de collecte avec un prestataire, l'entreprise URBASER, d'un montant annuel d'environ 1 113 674,32 € HT et qui concerne :

- les ordures ménagères présentées en porte à porte,
- les résidus des marchés et des cimetières,
- les matériaux recyclables secs triés,
- la collecte des déchets produits par le Parc Terr'Altitude,
- la collecte des déchets produits lors des marchés municipaux de Givet et Revin,
- La collecte du verre en porte à porte.

Le Conseil de Communauté, par sa séance du 25 mai 2022, a autorisé le Président à relancer l'appel d'offres pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans les conditions fixées par le nouveau marché, à savoir :

Collecte des ordures ménagères :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine
- pour le centre-ville de Givet : une collecte par semaine
- pour l'habitat collectif : une collecte deux fois par semaine.

Collecte du tri sélectif :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine
- pour les habitats collectifs : une collecte par semaine.

Collecte du verre :

- pour l'ensemble des communes : une collecte toutes les trois semaines
- pour l'habitat collectif : une collecte par semaine.

Le renouvellement de ce marché a été notifié à la société URBASER, le 09 novembre 2022, pour un coût annuel de 1 183 561,53 € HT. La date de démarrage de ce nouveau marché est le 6 février 2023, pour une durée de 4 ans.

Un second marché a été notifié, le 20 décembre 2018, à la société URBASER, pour un montant annuel de 272 257,51 € HT pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts, les cartons, et le bois ainsi que l'évacuation de ces déchets produits dans les quatre déchèteries, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2019, pour une durée de 4 ans.

La gestion des gravats (comprenant la mise à disposition des bennes, le transport et le traitement) a, quant à elle, été notifiée le 31 décembre 2018, à la société URBASER, pour un montant forfaitaire annuel de 24 632,19 € HT pour la mise à disposition des bennes et le transport auquel s'ajoute le coût de traitement de 16,30 € HT la tonne.

Le renouvellement de ce marché a également été notifié, le 09 novembre 2022, à la société URBASER, pour un montant annuel de 303 711,20 € HT pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts, les cartons, des déchets inertes et le bois ainsi que l'évacuation de ces déchets produits dans les quatre déchèteries, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2023, pour une durée de 4 ans.

Le bois sera transporté pour traitement du bois chez Ecopac Recyclage à Château-Porcien pour un coût de traitement d'une tonne de bois à 50 € HT.



Le traitement d'une tonne de déchets inertes sur le site Tisseront de Bogny-Sur-Meuse s'élèvera à un montant de 9 € HT.

La reprise de la ferraille a également fait l'objet d'une convention avec la société MASUY, notifiée le 22 octobre 2018, pour un montant de 185 € la tonne.

Cette convention a été reconduite, pour effet au 1<sup>er</sup> février 2023, pour un montant de 215 € la tonne.

En complément de ces marchés, la collecte du verre capté par apport volontaire sur les communes de Givet à Fumay et la collecte effectuée uniquement en point d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps, a fait l'objet d'un marché signé avec la société MINERIS, notifié le 17 mars 2020.

Le vidage des points d'apport volontaire sur les communes de Revin et d'Anchamps a lieu tous les 15 jours, pour un montant de 982,15 € HT / vidage.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets dangereux des ménages est, quant à lui, attribué à la société ARF, au 18 octobre 2019. Il a été reconduit le 13 octobre 2022, avec la société ARF.

Les projets en cours et ceux à venir ont pour objectif de minimiser davantage la quantité de déchets à enfouir, par la réduction et le tri de ces déchets à la source. Les effets indirects attendus étant, entre autres, l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des dépenses supportées par notre Communauté, en rapprochant davantage la Communauté de Communes des objectifs fixés par la loi du 13 juillet 1992 et par le Grenelle de l'Environnement en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le Relais Cambressis assure la collecte des vêtements gratuitement sur les déchèteries de Givet et de Vireux-Molhain.

Sur les déchèteries de Haybes et de Revin, cette prestation est assurée par l'association Ardennes Solidarité Cancer.

## 2 STRUCTURATION DU SERVICE

### 2.1 *Présentation du personnel*

Depuis le mois de mars 2020, le Service Environnement est sous l'autorité de Mme Valérie PUCCILLI, rédacteur territorial et de Melle Laure CLEMENT, ingénieur territorial, responsable du Pôle Technique.

Le Service Environnement se compose de deux entités :

#### Les déchèteries :

- Mme Gaëlle BEUGARD, adjoint technique,
- M. Fabrice JOUNIAUX, adjoint technique,
- M. Eric BANNE, adjoint technique,
- M. Tony MARTIN, adjoint technique,
- M. Didier TUMSON, adjoint technique,

Les gardiens sont en poste dans les quatre déchèteries communautaires de Givet, Haybes, Vireux-Molhain et Revin.

#### L'équipe du tri :

- Melle Sabine SERRAT, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011.
- Melle Sandra RAULIN, adjoint administratif, ambassadrice du tri, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

### 2.2 *Présentation des locaux et autres moyens matériels mis à disposition*

Le Service Environnement est installé au B.A.S.E (Bâtiment Administratif et de Services de la Communauté de Communes), route de Philippeville à Givet. Il est équipé comme suit :

- Deux bureaux, 2 PC pour les ambassadrices du tri, et 1 PC, pour la responsable du service

Des véhicules de service sont communément mis à la disposition de tous les services installés dans ce bâtiment.

La cellule N°3 de l'hôtel d'entreprises de Givet, est également mise à la disposition du service afin d'y entreposer le matériel de tri (sacs jaunes, bacs à verre, composteurs, ...).

### 3 LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

- Les interventions dans les centres aérés,
- Les interventions dans les écoles primaires,
- Des interventions sur le marché de Fumay le 11 mai et le 14 septembre 2022,
- Le 11 et 12 juin, tenue d'un stand à Charlemont dans le cadre du « rendez-vous avec la nature »,
- Le compostage individuel,
- Les bacs de tri à tarifs préférentiels,
- Autres actions de communication.

#### 3.1 Les interventions dans les centres aérés

Les ambassadrices du tri sont intervenues au centre aéré de Mon Bijou à Givet, l'AREL de Revin et l'ACM de Fumay. Ainsi, 134 enfants ont pu s'initier à la découverte du réemploi, en confectionnant des tawashis, éponges confectionnées avec des chaussettes usagées, du compostage et du tri par l'intermédiaire de jeux :

Pour les « petits » :

##### Thème du tri sélectif

- Le loto du tri
- Les dominos du tri
- Jeu « Le camion poubelle »
- Jeu de l'oie

##### Thème du compostage\*

- Dinette « ce que mange les petits vers »
- Coloriage et petites histoires à remettre dans l'ordre

Pour les « grands » :

##### Thème du tri sélectif

- Tableau « Le recyclage et ses économies »
- Jeu « Le camion poubelle »

- Jeu du Béret sur le tri/compostage
- Jeu du « chouette/corbeau » sur le tri/compostage, revisité course vrai/faux
- Jeu de l'oie

#### Thème du compostage\*

- Quiz « le roi du composteur »
- Jeu du Béret sur le tri/compostage
- Jeu du « chouette/corbeau » sur le tri/compostage, revisité course vrai/faux

### 3.2 Les interventions dans les écoles

Au printemps 2022, les élèves de sept écoles primaires se sont déplacés au centre d'enfouissement d'Eteignières. La Communauté de communes a pris en charge les frais liés aux déplacements en autocar.

A l'automne 2022, des activités ont été proposées aux écoles primaires : onze classes ont participé à l'activité « tri des déchets », deux classes ont demandé une intervention sur le thème du compostage. Ce sont ainsi 266 élèves qui ont été sensibilisés.

### 3.3 Le compostage individuel

A titre de rappel, la Communauté de Communes a mis en place sur son territoire un programme de compostage individuel, lors d'un Conseil en date du 31 juillet 2002.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Plusieurs scénarios ont été proposés par notre syndicat de traitement Valodéa.

La commission environnement réunie le 27 avril 2021 s'est prononcée en faveur du scénario suivant, tout en étudiant une évolution du service, notamment pour les centres-villes :

Compostage :

Pour les pavillons individuels : 1 composteur par foyer

Pour les logements collectifs : 1 site de compostage collectif pour 30 foyers

Pour les établissements scolaires, EHPAD : 1 composteur collectif

Une convention a donc été signée en avril 2021 avec Valodéa, afin de mettre en place un groupement de commande et un dispositif de promotion et d'accompagnement à la formation des usagers, à la communication et à l'acquisition des composteurs individuels, des lombricomposteurs et des bioseaux, à tarif préférentiel.

Ce dispositif est proposé pour cinq ans.

Les demandes de composteurs émanant des habitants sont détaillées ci-après :

Intitulés	400 litres bois	600 litres bois	400 litres plastique	600 litres plastique	Lombri-composteur	Bioseau	Total
Nombre total de composteurs distribués aux habitants de 2003 à 2022	248	546	445	917			2 156
2022	9	38	6	10	3	20	86
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	3 720,00	16 380,00	6 675,00	27 510,00	108,00	36,00	54 429,00

Le coût d'achat des composteurs et la participation de la Communauté sont présentés dans les tableaux suivants :

Composteurs	Coût d'achat en € TTC	Participation proposée pour l'utilisateur en € TTC	Participation de la CCARM en %	Participation Valodéa du prix HT
<b>BOIS 400 I</b>	62,07 €	15 €	67,78	25 %
<b>PLASTIQUE 400 I</b>	43,81 €	15 €	54,35	25 %
<b>BOIS 600 I</b>	77,90 €	30 €	48,66	25 %
<b>PLASTIQUE 600 I</b>	72,37 €	30 €	34,58	25 %
<b>LOMBRICOMPOSTEURS</b>	91,20 €	36 €	47,36	25 %
<b>BIOSEAUX</b>	2,30 €	1,80 €	0,87	25 %

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 50,54 % de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs (hors bioseaux).

Des informations sont régulièrement données aux habitants par le biais du site facebook de la Communauté, de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de composteurs.

### 3.4 Bacs de tri à tarifs préférentiels

A titre de rappel, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place sur son territoire une vente de bacs de tri, à tarifs préférentiels, lors d'un Conseil en date du 26 décembre 2017, et ce, afin de limiter la consommation de sacs de tri.

Les demandes de bacs émanant des habitants depuis le début de la campagne menée en février 2018, sont détaillées ci-après.

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués aux habitants de 2018 à 2022	324	625	1 265	825	3 066
Nombre de bacs distribués en 2022	24	33	90	72	219
Prix de vente en € TTC	12	14	15	23	/
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	3 888	8 750	18 975	18 975	50 588

D'autre part, les membres de la Commission environnement, réunie le 02 février 2021, ont approuvé, à l'unanimité, la vente des bacs de tri à tarifs préférentiels, dans les mêmes conditions que la vente aux particuliers, pour les artisans, commerçants (superficie inférieure à 300 m<sup>2</sup>) et les administrations de la collectivité.

Les demandes de bacs sont détaillées ci-après :

Intitulés	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués de 2021 à 2022	3	42	21	69	135
Nombre de bacs distribués en 2022	0	1	3	6	10
Prix de vente en € TTC	12	14	15	23	/
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	36	588	315	1 587	2 526

Le coût d'achat des bacs et la participation de la Communauté sont présentés dans le tableau suivant :

Bacs	Coût d'achat € TTC	Participation de la Communauté (%)
120 Litres	32,76	63,37
180 Litres	37,92	63,08
240 Litres	42	64,28
360 Litres	58,80	60,88

Soit en moyenne, une participation à hauteur de 62,90 % de la Communauté sur le coût d'achat des bacs.

Des informations sont régulièrement données aux habitants de la Communauté, par le biais de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de bacs de tri.

### 3.5 Autres actions de communication

Au-delà de la sensibilisation au geste du tri, réalisée lors des dotations effectuées dans les communes de notre Communauté, ou lors des distributions à domicile, diverses actions de communication ont été mises en place :

Publics visés	Actions	Date
Habitants HC	Distribution de sacs de pré-tri aux résidents d'habitats collectifs	Tout au long de l'année
Tout public	Parution dans le magazine communautaire : Comment bien trier et composter ses déchets Le nouveau circuit de collecte en 2023 Informations diverses sur le site facebook de la communauté	Printemps 2022 Automne 2022 Tout au long de l'année
Autres	Distribution de sacs de tri dans les établissements publics du territoire	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de sacs de tri à la population, guides du tri et diffusion des consignes	Tout au long de l'année
Tout public	Permanences pour la dotation de sacs dans les communes du territoire	En janvier, juin et décembre
Autres	Distribution de sacs de tri et guides de tri aux artisans et commerçants du territoire	Tout au long de l'année

Tout public	Distribution de fascicules d'information pour la mise en place de points de regroupement lors de travaux et déviations	Tout au long de l'année
Tout public	Prise de contact avec les usagers dont les sacs de tri ont été refusés à la collecte	Tout au long de l'année
Tout public	Conception des calendriers de collecte 2023	T3/T4
Tout public	Mise en ligne des calendriers de collecte	Février
Tout public	Dossiers encombrants pour l'aide des personnes à mobilité réduite	Tout au long de l'année

## 4 ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2023

- Interventions dans les centres aérés,
- Interventions scolaires sur le tri, le compostage, les visites en déchetteries,
- Communication dans l'habitat collectif,
- Communication sur le compostage (diminution des bio déchets dans les ordures ménagères résiduelles),
- Communication sur le nouveau marché de collecte (changement jours de collecte, fréquence.....)
- Mise à disposition de bacs de tri à tarifs préférentiels,
- Actions de communications diverses (articles dans l'info communautaire, ...).

## 5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

### 5.1 Les indicateurs techniques



## 5.1.1 Territoire desservi

Le territoire de la Communauté de Communes se compose de 19 communes, de GIVET à REVIN, selon les populations légales des communes en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, date de référence statistique : 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nom de la commune	2021			2022		
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
ANCHAMPS	214	4	218	210	4	214
AUBRIVES	946	19	965	952	20	1002
CHARNOIS	75	0	75	73	0	73
CHOOZ	745	15	760	754	15	769
FEPIN	267	2	269	268	2	270
FOISCHES	221	7	228	238	8	246
FROMLENNES	1041	24	1065	1043	24	1067
FUMAY	3379	51	3430	3280	48	3328
GIVET	6610	151	6761	6624	148	6476
HAM / MEUSE	235	4	239	231	4	235
HARGNIES	487	3	490	488	3	491
HAYBES	1866	48	1914	1847	47	1894
HIERGES	183	4	187	170	4	174
LANDRICHAMPS	131	2	133	131	2	133
MONTIGNY/MEUSE	81	2	83	81	2	83
RANCENNES	720	22	742	723	22	745
REVIN	6038	132	6170	5836	124	5960
VIREUX-MOLHAIN	1473	32	1505	1467	31	1498
VIREUX-WALLERAND	1942	56	1998	1954	55	2009
<b>TOTAL</b>	<b>26654</b>	<b>578</b>	<b>27232</b>	<b>26370</b>	<b>563</b>	<b>26933</b>

Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2022 - date de référence statistique : 1er janvier 2019

## 5.2 Indicateurs relatifs à la collecte

Deux modes de collecte sont en vigueur sur le territoire communautaire :

### 5.2.1 Les collectes en porte en porte

- la collecte traditionnelle bi-hebdomadaire ou hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective tous les 15 jours (hebdomadaire pour l'habitat collectif) :
  - du tri en multimatériaux (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, cartonnettes, journaux-revues-magazines),
  - du verre d'emballage.

A ces collectes, s'ajoutent celles des déchets des marchés et des cimetières.

Le ramassage des ordures ménagères, et des déchets des marchés concerne la totalité de la population, ainsi que la collecte sélective.

Les ordures ménagères résiduelles sont présentées à la collecte dans des sacs ou des bacs, à la charge de l'utilisateur (variables en taille et couleur). Des sacs jaunes (50 litres) sont fournis par la Communauté de Communes pour collecter le tri sélectif ou des bacs de tri à tarifs préférentiels. Le verre est, quant à lui, collecté dans des bacs de 35 litres fournis par la Communauté de Communes, sauf pour les communes de Revin et d'Anchamps.

Les immeubles de 6 logements et plus sont équipés de bacs de tri et de conteneurs à ordures ménagères résiduelles, à la charge des bailleurs, propriétaires, stockés, soit dans les abris-conteneurs à l'extérieur, soit dans des locaux de propreté.

Ces équipements et matériels, excepté pour les ordures ménagères, sont fournis gratuitement aux usagers.

Dans le souci de réduire la production des déchets à la source, la Communauté de Communes fournit également aux habitants qui le souhaitent, un composteur individuel d'environ 400 litres ou 600 litres, en bois ou en plastique ou un lombricomposteur, moyennant une contribution financière.

Les collectes en porte à porte sont effectuées selon le calendrier ci-après :

Communes	Tri sélectif en multimatériaux	Bacs à verre	OM
ANCHAMPS	Mercredi Semaine paire	<del></del>	Lundi
AUBRIVES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
CHARNOIS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
CHOOZ	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Vendredi
FEPIN	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine impaire	Lundi
FOISCHES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
FROMELENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
FUMAY CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
FUMAY LES ECARTS	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
GIVET NOTRE DAME	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine impaire	Vendredi
CENTRE ANCIEN DE GIVET SAINT HILAIRE	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine paire	Mardi et Vendredi
GIVET SAINT HILAIRE HORS CENTRE	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine paire	Mardi
HAM SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
HARGNIES	Mercredi Semaine impaire	Mardi Semaine impaire	Lundi
HAYBES	Mercredi Semaine paire	Mardi Semaine paire	Jeudi
HIERGES	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
LANDRICHAMPS	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
MONTIGNY SUR MEUSE	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine paire	Lundi
RANCENNES	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
LIEU-DIT PETITE COMMUNE DE REVIN	Mercredi Semaine paire	<del></del>	Lundi
SECTEUR EST DE REVIN	Mercredi Semaine paire	<del></del>	Mardi
SECTEUR NORD DE REVIN	Mercredi Semaine impaire	<del></del>	Jeudi
SECTEUR OUEST DE REVIN	Mercredi Semaine impaire	<del></del>	Lundi
VIREUX-MOLHAIN	Mercredi Semaine paire	Vendredi Semaine impaire	Jeudi
VIREUX-WALLERAND	Mercredi Semaine impaire	Vendredi Semaine paire	Lundi

### 5.2.2 La collecte en apport volontaire

Seul le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs aériens.

Ainsi, la Communauté de Communes est propriétaire de 23 conteneurs à verre répartis sur l'ensemble de son territoire (répartis sur les communes de Givet à Fumay).

Leur vidage est effectué en moyenne tous les mois, à la demande de la Communauté de Communes qui en assure le suivi du taux de remplissage et l'entretien. Le prestataire de cette collecte est la société MINERIS.

En ce qui concerne les communes de Revin et d'Anchamps, la collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Ainsi, une bulle à verre est présente sur la commune d'Anchamps et 33 sur la commune de Revin. Ces conteneurs sont vidés tous les 15 jours.

### 5.2.3 La collecte en déchèterie

La Communauté de Communes dispose de quatre déchèteries situées :



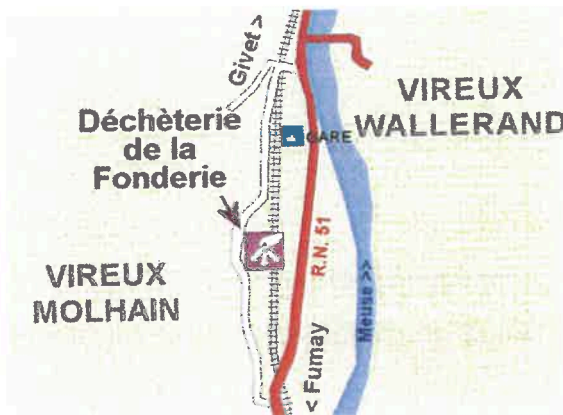
Déchèterie de la Terre au Pavé

Rue de la Terre au Pavé

Route de Philippeville

08600 GIVET

03 24 41 82 46



Déchèterie de la Fonderie

Zone Industrielle C

Rue Pasteur

08320 VIREUX-MOLHAIN

03 24 41 03 97



Déchèterie des Dzivages

Rue des Mésanges

08170 HAYBES

03 24 41 12 02



Déchèterie de Revin

Route Départementale 988

08500 REVIN

03 24 41 00 97

Les horaires d'ouverture sont :

- les mardis et samedis : de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- les mercredis : de 13 h 30 à 18 h 00.

Depuis le 04 janvier 2022 :

- Les jeudis et vendredis : de 13 h 00 à 18 h 00.

Dans le cadre de la fin du régime dérogatoire aux 1607 heures, il a été choisi par le personnel communautaire, d'effectuer une heure supplémentaire par semaine, afin de générer des congés supplémentaires.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable en comité technique réuni le 28 juin 2021, et a été actée par délibération n° 2021-07-155 du Conseil de Communauté du 12 juillet 2021.

Cette modification, à raison donc d'une demi-heure supplémentaire les jeudis et vendredis, permet ainsi de rendre un plus large service au public et d'étendre les horaires d'ouverture des déchetteries.

Le personnel communautaire assure le gardiennage, l'accueil du public et l'entretien de ces déchetteries. Chaque déchetterie est dotée d'un local d'accueil équipé pour les gardiens (un bungalow pour la déchèterie de Revin), et d'un hangar pour le stockage des D3E, des DDM, et des objets à destination des recycleries (hormis sur la déchèterie de Revin).

Des bennes de 30 m<sup>3</sup> (12 m<sup>3</sup> pour les gravats) accueillent séparément les déchets des ménages et des professionnels dans la limite de 1 m<sup>3</sup>/jour (3 m<sup>3</sup> pour les déchets verts) par matériau et par usager.

Les déchets admis sont :

- Déchets d'ameublement sur Givet, Haybes et Vireux-Molhain,
- Couettes, oreillers au sein de la filière PRAC (filiale des produits rembourrés d'assises et de couchages) pour Givet, Haybes et Vireux-Molhain,
- Déchets verts (tailles de haies, tontes de pelouse, écorces, branchages et troncs de moins de 30 cm de diamètre),

- Encombrants
- Cartons d'emballages propres et secs,
- Bois,
- Palettes en bois,
- Gravats,
- Ferrailles,
- Les batteries automobiles (max 2/jour et / usager),
- Les huiles de vidange usagées (max. 5 L /joue et / usager),
- Les huiles de friture usagées (max. 5 L / jour et / usager),
- Les piles et accumulateurs usagés,
- Les textiles,
- Les déchets dangereux des ménages (DDM) (produits phytosanitaires, acides, peinture, solvants, radiographies,...),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E),
- Les ampoules et les néons.

Le marché passé avec la société URBASER prévoit la mise à disposition et l'entretien des bennes pour les encombrants, les cartons, le bois et les déchets verts, ainsi que l'évacuation des déchets qui y sont recueillis.

La reprise de la ferraille fait l'objet d'une convention, avec la société MASUY, qui prévoit la mise à disposition d'une benne par déchèterie, leur évacuation et le rachat de la ferraille au coût de 185 €/tonne.

L'enlèvement des déchets énumérés, ci-dessus, est effectué à la demande de la Communauté de Communes.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des DDM, ainsi que des batteries et des huiles de vidange, a été à nouveau attribué à la société ARF, le 13 octobre 2022.

Dans l'objectif de réduire la quantité des déchets à enfouir, la Communauté de Communes a développé un partenariat avec l'association BELL'OCCAS.

Les objets triés par les gardiens sur les déchèteries de Givet, Vireux-Molhain et Haybes sont stockés dans une cellule dédiée dans les hangars. Leur enlèvement est effectué hebdomadairement. La déchèterie de Revin n'étant pas équipée de locaux de stockage adéquats, ce partenariat n'a pas été instauré sur cette déchèterie.



## 5.3 Récapitulatif des tonnages collectés

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2021	TONNAGE 2022	EVOLUTION
Ordures ménagères	6603,71	6359,84	- 3,69 %
Multimatériaux	1222,34	1165,41	- 4,66 %
Verre en porte à porte	573,04	575,94	+ 0,51 %
Verre en apport volontaire	313,42	347,42	+ 10,85 %
<i>Total Collecte sélective</i>	<i>2108,80</i>	<i>2088,77</i>	<i>- 0,95 %</i>
Déchets verts déchèterie	1585,10	1295,25	- 18,29 %
Encombrants déchèterie	2800,00	2546,25	- 9,06 %
Gravats déchèterie	2784,54	2433,16	- 12,62 %
Cartons déchèterie	195,88	190,76	- 2,61 %
Ferraille déchèterie	185,72	171,34	- 7,7 %
Bois déchèterie	1177,88	1051,69	- 10,71 %
Déchets dangereux des ménages	58,47	57,35	- 1,92 %
DEEE	268,90	247,62	- 7,91 %
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	239,48	316,64	+ 32,22 %
<b>TOTAUX</b>	<b>18 008,48</b>	<b>16 758,67</b>	<b>- 6,94 %</b>

Le tableau, ci-après, reprend, de manière globale, les tonnages collectés sur le territoire de la Communauté de Communes de janvier à décembre 2022. Ces tonnages sont détaillés dans les deux sous-chapitres suivants :

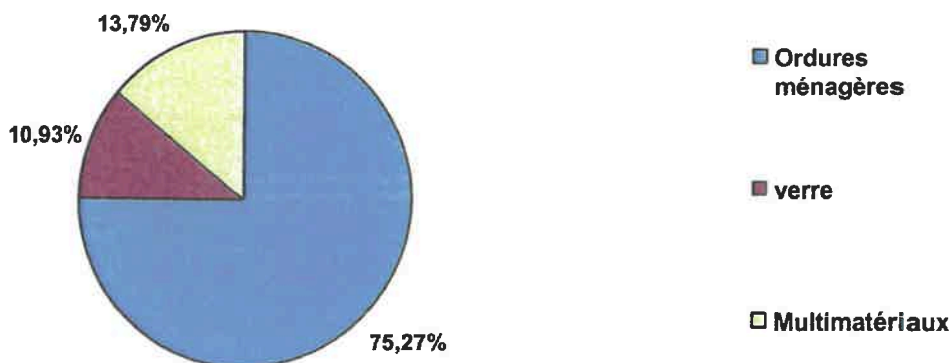
## 5.3.1 Evolution des performances en Kg/an/hab :

TYPE DE DÉCHETS	Performances de notre Communauté en 2021 (kg/an/hab)	Performances de notre Communauté en 2022 (kg/an/hab)	Ecart en %
Ordures ménagères	247,76	241,18	- 2,66
Multimatériaux	45,86	44,19	- 3,64
Verre en porte à porte et en apport volontaire	33,26	35,02	+ 5,29
<b>Total Collecte sélective</b>	<b>79,12</b>	<b>79,21</b>	<b>+ 0,11</b>
Déchets verts déchèterie	59,47	49,12	- 17,40
Encombrants déchèterie	105,05	96,56	- 8,08
Gravats déchèterie	104,47	92,27	- 11,68
Cartons déchèterie	7,35	7,23	- 1,63
Ferraille déchèterie	6,97	6,50	- 6,74
Bois déchèterie	44,19	39,88	- 9,75
Déchets dangereux des ménages	2,19	2,17	- 0,91
DEEE	10,09	9,39	- 6,94
DEA (Givet, Haybes et Vireux Molhain)	9,08	12,01	+ 32,27

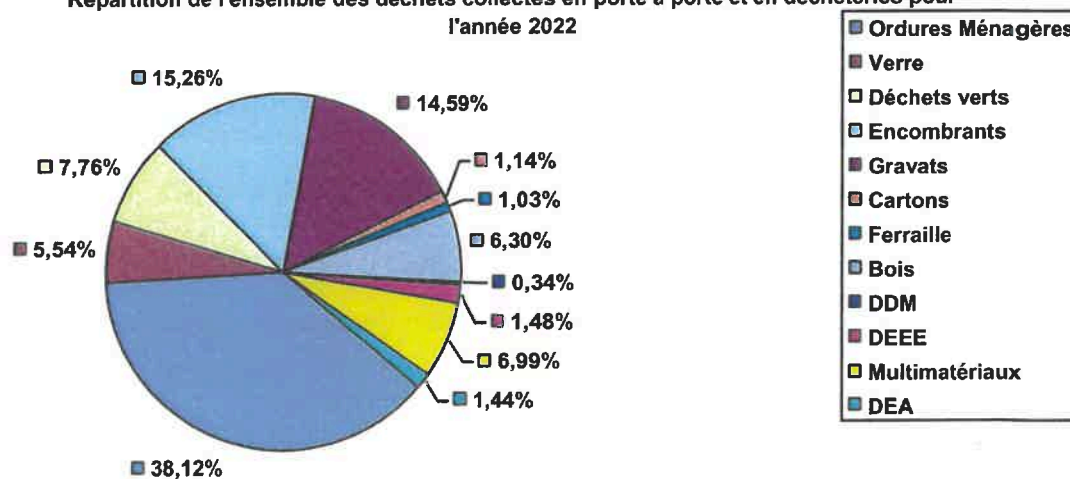
Données INSEE. Population municipale

5.3.2 Répartition des tonnages en 2022

Répartition des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire en 2022



Répartition de l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et en déchèteries pour l'année 2022



TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE 2022	Performances de notre Communauté (kg/an/hab)
Ordures ménagères	6359,84	241,18
Tri sélectif	1165,41	44,19
Verre	923,36	35,02
Déchets verts déchèterie	1295,25	49,12
Encombrants déchèterie	2546,25	96,56
Gravats déchèterie	2433,16	92,27
Cartons déchèterie	190,76	7,23
Ferraille déchèterie	171,34	6,50
Bois déchèterie	1051,69	39,88
Déchets dangereux des ménages	57,35	2,17
DEEE	247,62	9,39
DEA (Givet, Haybes et Vireux-Molhain)	316,64	12,01
<b>TOTAUX</b>	<b>16 758,67</b>	<b>635,52</b>

Il est à noter que, suite à l'incendie du centre de tri, la totalité du tri sélectif n'a pas pu être triée et a été destinée à l'enfouissement.

De plus, les performances départementales ne nous ont pas été communiquées par notre délégataire de traitement, Valodéa, pour l'année 2022.

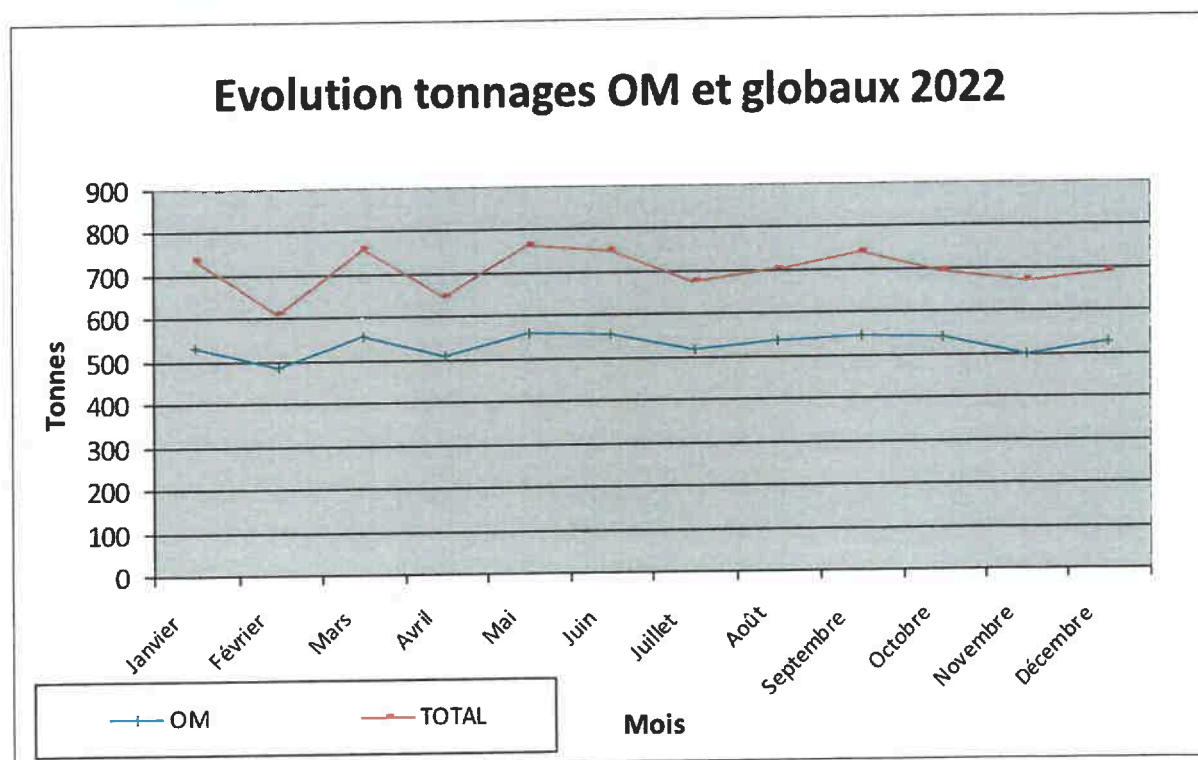
Nous constatons une légère baisse du tonnage des déchets ménagers résiduels soit 241,18 kg/an/hab, alors que les performances étaient de 247,76 Kg/an/hab en 2021.

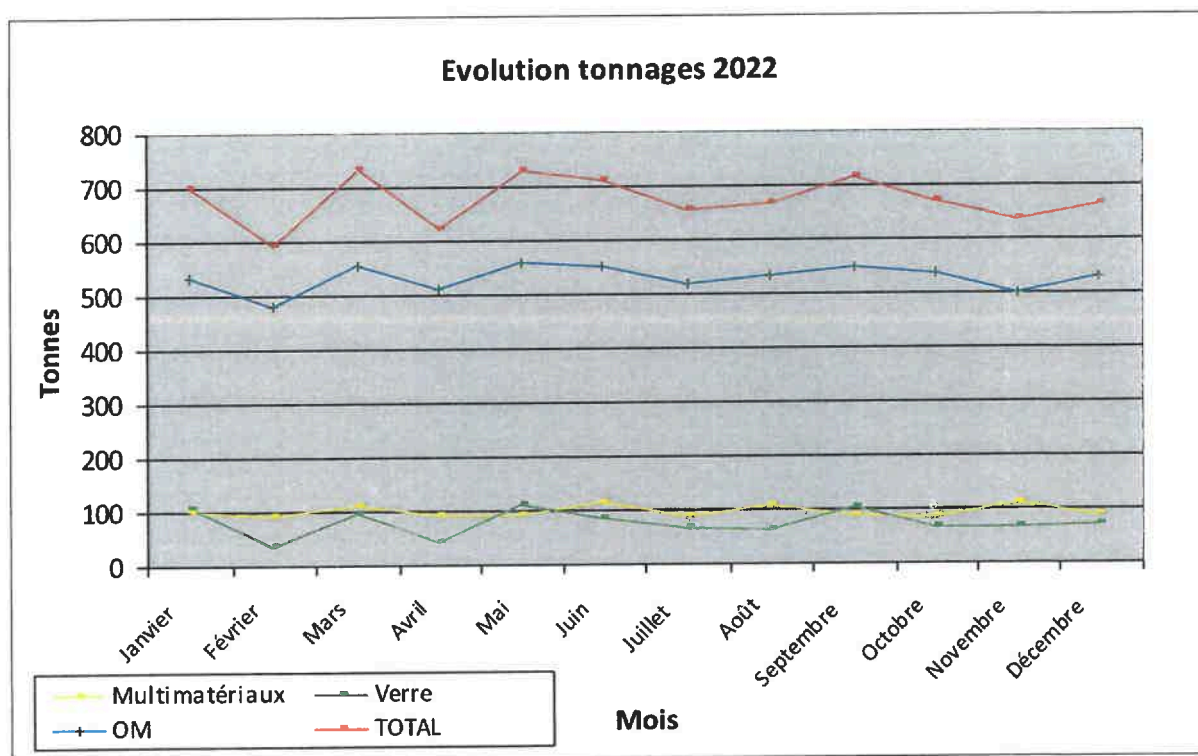
Nous constatons que les performances de collecte sélective ont également diminuées car nous étions en 2021, à 1222,34 tonnes, soit 45,86 kg/hab/an de déchets collectés, alors qu'en 2022, nous sommes à 1165,41 tonnes, soit 44,19 kg/hab/an.

La collecte du verre a, quant à elle, augmenté. Elle est passée de 33,26 kg/hab/an en 2021, à 35,02 kg/hab/an en 2022. Nous constatons que la collecte en apport volontaire a augmenté de 10,85 % et celle en porte à porte est sensiblement identique.

5.3.3 Bilan de la collecte pour 2022 (en tonne)

MOIS	OM	TRI SELECTIF	VERRE (PAP+AP)	TOTAUX
JANVIER	532,39	98,26	106,97	737,62
FEVRIER	482,88	91,00	36,56	610,44
MARS	555,34	109,06	96,42	760,82
AVRIL	509,88	92,22	45,18	647,28
MAI	560,02	91,00	112,89	763,91
JUIN	552,92	113,74	83,909	750,57
JUILLET	518,05	88,54	68,204	674,79
AOÛT	534,80	107,10	64,25	706,15
SEPTEMBRE	547,36	89,84	104,264	741,47
OCTOBRE	538,88	85,68	67,97	692,53
NOVEMBRE	498,40	109,70	65,65	673,75
DECEMBRE	528,92	89,28	71,09	689,29
<b>TOTAUX</b>	<b>6 359,84</b>	<b>1 165,41</b>	<b>923,36</b>	<b>8 448,62</b>





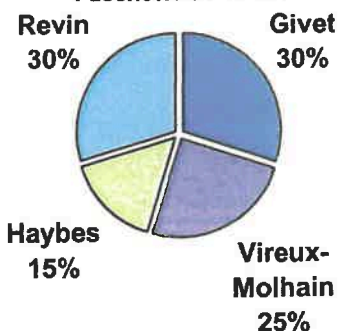
### 5.3.4 Bilan détaillé des déchèteries

Déchets exprimés en tonnes

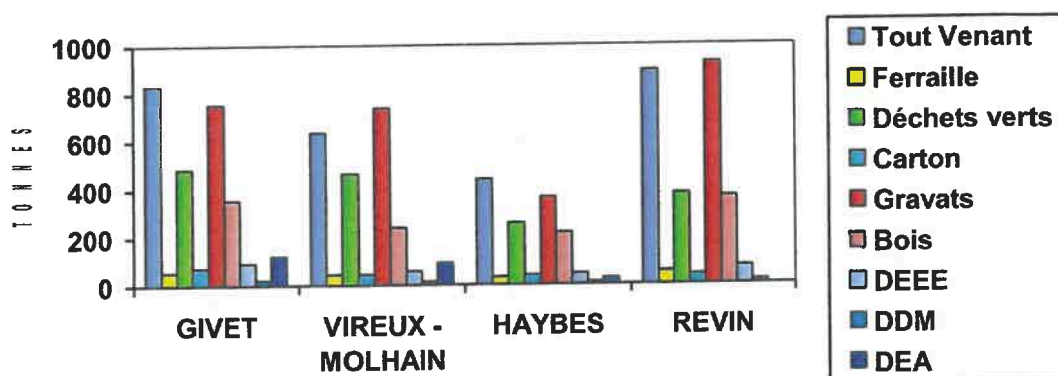
2021	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
<b>Encombrants</b>	832,70	634,75	440,50	892,05	<b>2800,00</b>
<b>Ferraille</b>	54,60	44,67	32,76	53,69	<b>185,72</b>
<b>Déchets Verts</b>	484,85	464,90	257,10	378,25	<b>1585,10</b>
<b>Cartons</b>	73,02	44,20	39,52	39,14	<b>195,88</b>
<b>Gravats inertes</b>	754,14	739,22	366,11	925,07	<b>2784,54</b>
<b>Bois</b>	355,66	239,94	216,58	365,70	<b>1177,88</b>
<b>DEEE</b>	91,50	58,30	45,70	73,40	<b>268,90</b>
<b>DDM</b>	19,58	13,89	9,91	15,09	<b>58,47</b>
<b>DEA</b>	122,46	91,90	25,12	Non équipée	<b>239,48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2788,51</b>	<b>2331,77</b>	<b>1433,30</b>	<b>2742,39</b>	<b>9295,97</b>

Suite à des soucis techniques sur les compteurs installés en déchèterie, il n'est pas possible de transmettre des données fiables sur les fréquentations en 2021.

Répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries en 2021

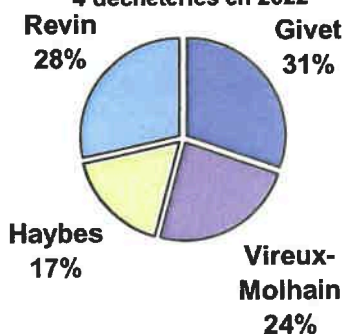


REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2021

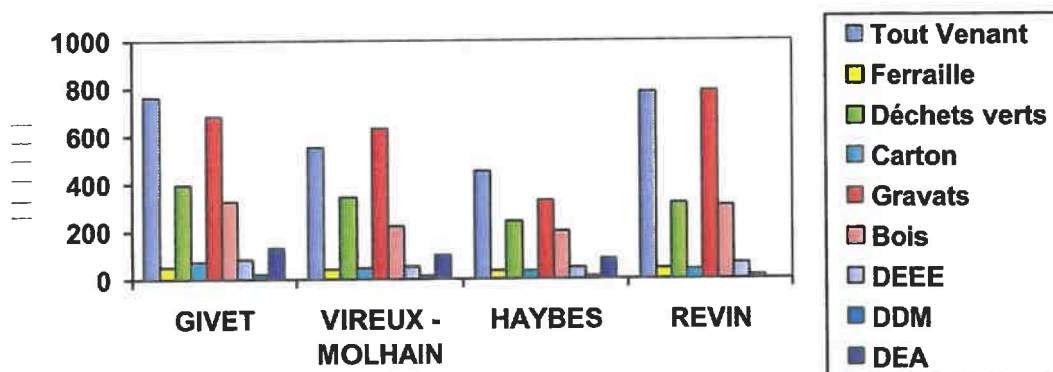


2022	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	762,45	550,55	449,75	783,50	2 546,25
Ferraille	51,16	41, 21	35, 16	43, 81	171, 34
Déchets Verts	393,85	342,25	241,95	317,20	1 295,25
Cartons	72,70	45,74	33,18	39,14	190,76
Gravats inertes	683,62	631,69	329,61	788,24	2 433,16
Bois	325,66	220,52	199,16	306,35	1 051,69
DEEE	82,22	52,85	47,03	65,52	247,62
DDM	19,62	13,92	11,02	12,79	57,35
DEA	131,06	100,48	85,10	/	316,64
<b>TOTAL</b>	<b>2 522,34</b>	<b>1 999 ,21</b>	<b>1 431,96</b>	<b>2 356,55</b>	<b>8 310,06</b>

Répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries en 2022



REPARTITION DES APPORTS PAR DECHETERIE ET PAR TYPE DE DECHETS EN 2022





Déchèterie	Villes concernées	Population (hab)	Tonnages totaux en 2022	Estimatif du tonnage produit par habitant en Kg/hab/an
Revin	Revin	6 046	2 356,55	<b>389,77 kg/hab/an</b>
	Anchamps			Dont 129,59 kg/hab/an de tout venant
Haybes	Fépin	5 395	1431,96	Dont 130,37 kg/hab/an de gravats
	Haybes			<b>265,42 kg/hab/an</b>
	Fumay			Dont 83,36 kg/hab/an de tout venant
Vireux-Molhain	Vireux-Molhain	5 581	1999,21	Dont 61,10 kg/hab/an de gravats
	Vireux-Wallerand			<b>358,22 kg/hab/an</b>
	Montigny/Meuse			Dont 98,65 kg/hab/an de tout venant
	Ham/Meuse			Dont 113,18 kg/hab/an de gravats
	Hierges			
	Hargnies			
	Foisches			
Aubrives				
Givet	Givet	9 348	2522,34	<b>269,83 kg/hab/an</b>
	Fromelennes			Dont 81,56 kg/hab/an de tout venant
	Landrichamps			Dont 73,13 kg/hab/an de gravats
	Rancennes			
	Chooz			
	Charnois			

Nous pouvons remarquer que la répartition des apports totaux entre les 4 déchèteries est modifiée par rapport à 2021.

Les déchetteries de Vireux-Molhain, Revin et de Givet enregistrent une légère baisse de tonnage alors que les apports à la déchèterie de Haybes ont légèrement augmenté.

Nous pouvons constater une baisse également au niveau des apports de la grande majorité des filières par rapport à 2021, particulièrement celle des déchets verts qui s'explique par l'épisode de sécheresse sur l'année 2022.

Les apports en déchèteries ont diminué par rapport à l'année dernière, on peut remarquer une baisse de 10,60%.

Le contexte économique semble être à l'origine d'une baisse générale des filières des déchetteries de la Region Grand Est, ce qui peut s'expliquer par une consommation plus contrôlée de la part des usagers et donc cela occasionne moins de gaspillage.

#### 5.4 Indicateurs relatifs au traitement

Le tri des recyclables propres et secs et le traitement des ordures ménagères, des encombrants sont assurés par ARCAVI dans le cadre du marché passé entre ce dernier et VALODÉA.

C'est ainsi que :

- Les recyclables propres et secs, après leur passage sur la chaîne de tri de Charleville-Mézières (depuis le 15 novembre 2014) sont orientés vers les filières respectives de recyclage, renseignées ci-après :

Filière	Entreprise concernée	Destination	Nature des déchets collectés	Transformation
Acier	COVED	Moselle	Boîtes de conserve, canettes, aérosols...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles
Aluminium	SITA	Aquitaine	Boîtes de conserve, barquettes, canettes, aérosols...	Boîtes de conserve, canettes et pièces automobiles
Briques alimentaires (ELA)	COVED	Espagne	Briques de lait, jus de fruits, soupes...	Papier toilette, essuie-tout, boîtes à œufs, enveloppes, papier cadeau
Emballages papier-carton	SITA	Hollande	Emballages de céréales, lessive...	Cartons et cartonnettes d'emballage
Emballage plastique	VALORPLAST	France	Bouteilles, bidons, flacons en PET	Fibres pour l'industrie textile ou l'isolation
		Italie	Bouteilles, bidons, flacons en PEHD	Tuyaux, flacons et emballages
		Portugal ou Suisse	Films	Objets en plastique (sacs poubelles, pots, mobilier...), menuiserie PVC...
		Portugal ou Suisse	Pots et boîtes, barquettes, sacs et sachets	
Verre	O-I Manufacturing	Reims	Bouteilles, pots et bocaux	Bouteilles en verre
Journaux-magazines	UPM - Chapelle Darblay	Rouen	Journaux/magazines	Papier journal
Divers (gros magasin)	€rport	Rouen	Fibres cellulosiques recyclables	Carton

- Les ordures ménagères issues des foyers, des marchés et des cimetières sont enfouies au centre d'enfouissement technique de classe 2 (CET<sub>2</sub>) à Eteignières.
- Les encombrants non réutilisables ou valorisables dans le cadre du partenariat avec BELL'OCCAS sont également enfouis au CET<sub>2</sub> d'Eteignières.
- Les déchets verts, apportés par les usagers en déchèterie, sont transformés en compost sur la plate-forme de compostage d'Eteignières.
- Le bois est orienté vers la plateforme de compostage de CHALANDRY-ELAIRE.
- La ferraille est récupérée par la société MASUY, située à Haybes (08).
- Les gravats sont évacués sur le site de revalorisation Recyclage de la Vallée-Tisseront, situé à Bogny-Sur Meuse.
- Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), quant à eux, sont pris en charge par la société ARF depuis nos déchèteries jusqu'à leur traitement dans des centres spécialisés, conformément à la réglementation en vigueur.

## 6 INDICATEURS FINANCIERS

### 6.1 Mode de financement du Service Public d'élimination des déchets

Comme indiqué dans le sous-chapitre suivant, le coût du service public d'élimination des déchets (sections investissement et fonctionnement confondues) s'élève, recettes déduites, à 3 761 534,18 € en 2021 et à 3 498 524,40 en 2022.

Ce service est intégralement financé par le budget général de la Communauté de Communes, c'est-à-dire par la fraction des impôts locaux prélevés par la Communauté, sans être reversé aux communes membres.

## 6.2 Coût du service

Dépenses en euros TTC		
Années	2021	2022
Prestataires (collecte, transport, traitement) URBASER, VALODEA, MINERIS, ARCAVI, ARF.	3 463 052,03	3 407 521,22
Cotisation VALODEA	162 589,40	160 137,20
Fonctionnement déchèteries	52 881,64	37 063,84
Investissement déchèterie (travaux à la déchetterie de Haybes, achats de souffleurs...)	101 853,20	6 306,80
Fournitures (composteurs, sacs, bacs et conteneurs, bulles à verre, sacs de pré-tri)	50 026,78	42 636,71
Personnel (rémunération, formations, déplacements...)	352 416,74	390 724,46
Divers (missions élus, évacuation dépôt sauvage, ligue contre le cancer, annonce marchés, communication, calendrier...)	47 087,98	15 101,07
Collecte de pneus : LBCNE		12 720,00
Amortissement	2 938,80	
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>4 232 846,57</b>	<b>4 072 211,30</b>

Recettes en euros TTC		
Années	2021	2022
Vente des matériaux recyclables et Aides à la collecte sélective Aide au transport des propres et secs, Eco-Mobilier, DEEE	286 289,89 130 519,07	460 840,13 66 668,30
Vente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux (dont participation Valodea)	1 476,80	2 506,11
Vente de bacs	7 683,00	4 348,00
Aides ambassadrices du tri et communication	8 736,46	8 717,43
Divers (indemnités journalières, indemnités retard livraison, CESU...)	20 871,57	28 893,41
Remboursements avance forfaitaire URBASER et autre régulation	1 974,00	736,53
Subvention ; Investissement FCTVA	10 822,80	1 678,90
Amortissement	2 938,80	
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>471 312,39</b>	<b>573 686,90</b>

### 6.3 Les aides reçues

Les aides comptabilisées dans la partie "Recettes" du budget synthétisé sont versées par différents partenaires, notamment les aides d'ECO-EMBALLAGES/ADELPHE portant sur les dépenses de communication et sur la performance en termes de quantité et qualité des matériaux triés. Nous pouvons constater que, malgré que nos performances soient en baisse, les recettes, remises au nombre d'habitants, sont globalement plus élevées que les années précédentes.

### 6.4 Les recettes issues de la valorisation

L'essentiel des recettes est issu de la vente de matériaux recyclables issus des particuliers, triés au centre de tri de Charleville-Mézières et orientés vers les différentes filières de recyclage citées en pages 31 et 32. Les tarifs et les filières de recyclage sont ceux fixés par le Contrat Programme de Durée signé entre VALODÉA, Eco-Emballages et l'ADELPHE.

En pratique, la Communauté de Communes a décidé de déléguer à VALODÉA, la signature du contrat avec Eco-emballages, ceci afin d'avoir un contrat unique départemental et de bénéficier de soutiens financiers optimisés. Le prix de vente, fixé par contrat tripartite passé entre VALODÉA, Eco-Emballages et les filières respectives, varie d'un matériau à l'autre et tout au long de l'année en fonction du cours du marché.

## 7 CONCLUSION

La vente de bacs de tri aux usagers a légèrement baissé, les bacs de 240 litres et de 360 litres sont toujours très prisés.

La vente des bacs de tri aux collectivités et artisans, commerçants, a quant à elle été faible en comparaison à 2021, année de la mise en place.

La vente de composteurs est en hausse de 34,37 % par rapport à 2021, avec une préférence pour les modèles en bois 600 litres.

Au niveau du tri sélectif, nous pouvons constater une légère baisse au niveau de la performance par rapport à 2021 qui est passée de 45,86 kg par habitant à 44,19 kg par habitant en 2022.

La quantité de déchets ménagers résiduels a, quant à elle, également baissé, en passant de 247,76 kg par habitant en 2021, à 241,18 kg/hab en 2022.

**Année 2022**

**Page 35/35**

Il faut souligner que les recettes ont été également plus importantes en 2022 et les dépenses plus faibles.